

République du Niger  
Cour d'Appel de Niamey  
Tribunal de Grande Instance  
Hors Classe de Niamey

CABINET DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

**COMMUNIQUE DU BUREAU DU PROCUREUR DE LA  
REPUBLIQUE PRÈS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE  
HORS CLASSE DE NIAMEY**

La Ville de Niamey a connu au cours de la semaine dernière des manifestations de rue nocturnes dans plusieurs quartiers.

Suite à ces manifestations, on a enregistré des cas de violences à l'égard des agents chargés du maintien de l'ordre ainsi que d'importantes dégradations de biens publics et privés.

Au total **255** personnes ont été interpellées parmi lesquelles on dénombre **58** mineurs.

En application des dispositions de l'article 13 de la loi n°2014-72 déterminant les compétences, les attributions et le fonctionnement des juridictions pour mineurs au Niger, le Procureur de la République près le tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey invite les parents de ces mineurs à prendre attache avec son bureau ce **Mardi 28 Avril 2020 à 08 heures** pour les modalités de réparation du préjudice ainsi causé.

Fait à Niamey, le 27 Avril 2020

LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE

